



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 2 septembre 2010

Délibération n°2010-14
Soutien aux « équipements d'excellence » portés au niveau national

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Délibération adoptée en séance :

Le conseil d'administration de l'UEB apporte son soutien aux projets d'équipements d'excellence présentés dans le cadre des Investissements d'avenir (grand emprunt national), portés au niveau national et impliquant des établissements membres du PRES non coordinateurs des projets,.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 28	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 28
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée


Visa du Président

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 6 septembre 2010